



┌ **Mariam**
Scientist, R&D, with a colleague
Wrexham, United Kingdom ┐



“

Chers Collègues,

Chez Ipsen, notre mission est d'améliorer la vie des patients. Nous sommes également profondément attachés à notre responsabilité sociale d'entreprise (RSE), qui consiste à soutenir nos collaborateurs, les patients et la société et à minimiser notre impact sur l'environnement.

Pour remplir notre mission, respecter notre engagement de RSE et démontrer notre respect indéfectible vis-à-vis des patients, des collaborateurs et des parties prenantes, nous devons nous conformer à notre devoir éthique dans toutes nos activités. L'éthique et la compliance font partie intégrante de notre culture et sont fondamentales pour notre stratégie d'entreprise, et nous devons agir et conduire nos activités avec honnêteté, équité, intégrité et responsabilité.

Ce Code de conduite est un outil conçu pour nous guider dans nos prises de décision au quotidien. Nous sommes tous responsables et redevables de nos actions, et la réputation d'Ipsen est entre les mains de chacun d'entre nous.

Je fais confiance à chaque collaborateur d'Ipsen, à tous les niveaux de l'organisation, pour adhérer à ce Code et pour incarner ses valeurs dans son comportement et ses actions. J'attends également de nos leaders et managers qu'ils soient eux-mêmes exemplaires et guident leurs équipes.

Je crois en une culture d'ouverture qui permet à chacun de s'exprimer librement. Je vous encourage vivement à demander des conseils ou de l'aide si vous avez des questions ou des préoccupations. Vous pouvez vous adresser directement à votre responsable, aux Ressources Humaines ou au département Business Ethics. Si vous préférez, vous pouvez toujours utiliser la plateforme d'alerte Whispli (<https://app.whispli.com/lpsenAlerts>) ou envoyer un email à : Ipsen.Ethics.Hotline@ipsen.com. Tous les signalements sont traités avec le plus haut niveau de confidentialité et de professionnalisme.

Chaque membre de notre conseil d'administration et de l'Executive Leadership Team (ELT) s'engage personnellement à respecter ce Code de Conduite, et j'attends le même engagement de chacun de vous.

Merci de continuellement faire de votre mieux, les uns pour les autres, pour les patients, pour nos communautés, la société et l'environnement.

*David Loew
Chief Executive Officer*



L'ENGAGEMENT DE L'EXECUTIVE LEADERSHIP TEAM

En tant que membres de l'Executive Leadership Team,

Nous nous engageons, individuellement et collectivement, à respecter le Code de Conduite Ipsen et à adopter les Ipsen Way of being, et à agir ensemble pour le bénéfice des patients :

- S'ENGAGER AVEC DÉTERMINATION
- PARTAGER ET APPRENDRE CHAQUE JOUR
- OEUVRER POUR NOTRE RÉUSSITE
- FAIRE CONFIANCE
- ÊTRE MAÎTRE DE SES RÉSULTATS

Nous nous engageons à ce que nos comportements reflètent nos valeurs, en accord avec la culture Ipsen.

Nous nous engageons à agir avec agilité et responsabilité, en promouvant les normes éthiques les plus exigeantes dans toute l'entreprise.

Nous nous engageons à soutenir la vision de la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) adoptée par Ipsen : mobiliser les capacités de nos collaborateurs pour exercer un impact responsable et durable sur les patients, la société et l'environnement.

Nous nous engageons à permettre à chaque collaborateur de faire des Ipsen Way of being une réalité.

Nous comptons sur votre engagement.

TROIS QUESTIONS À FRANÇOIS GARNIER, GENERAL COUNSEL AND CHIEF BUSINESS ETHICS OFFICER

1. POURQUOI UN CODE DE CONDUITE ?

Notre Code de Conduite est un élément fondamental sur lequel repose la culture d'Ipsen.

Il soutient la vision d'Ipsen de devenir un groupe biopharmaceutique de taille moyenne leader au niveau mondial, focalisé sur la mise au point de médicaments innovants. Il renforce notre crédibilité et notre réputation, aujourd'hui essentielles dans une industrie de santé en pleine mutation.

Il soutient notre culture à travers les Ipsen Way of Being.

Il garantit que nous nous conformons aux lois, réglementations et codes applicables. C'est le socle sur lequel reposent toutes les politiques et procédures Ipsen.

Enfin, le Code de Conduite Ipsen incarne notre engagement et notre enthousiasme vis-à-vis du travail que nous menons et des succès que nous remportons en agissant avec équité, intégrité et responsabilité.

2. QUI EST CONCERNÉ ?

Ce Code de Conduite nous concerne tous chez Ipsen, quels que soient notre lieu de travail et notre rôle, que nous soyons employés permanents ou temporaires, ou contractants travaillant pour le compte d'Ipsen.

Engagés au service des patients, nous sommes tous individuellement responsables de respecter le Code de Conduite Ipsen.

Si nous exerçons une fonction de management, nous nous devons en outre de montrer l'exemple et d'aider les collaborateurs à lire, comprendre et appliquer le Code de Conduite Ipsen.

3. COMMENT UTILISER LE PRÉSENT CODE DE CONDUITE ?

Le Code de Conduite Ipsen est un outil précieux qui définit et guide nos décisions quotidiennes. Il s'agit d'une feuille de route éthique que nous consultons lorsque nous devons prendre des décisions difficiles. C'est également un outil opérationnel, que nous devons conserver à portée de main et consulter régulièrement.

Il décrit ce en quoi nous croyons et comment nous interagissons avec les patients, collaborateurs, professionnels de santé, partenaires commerciaux, actionnaires, pouvoirs publics et autres.

Notre Code de Conduite ne peut être exhaustif et nous dire comment agir dans toutes les situations. Des documents de procédures, formations et autres ressources Ipsen sont disponibles pour nous apporter une aide complémentaire.

Nos Ipsen Way of being doivent guider toutes les décisions que nous prenons. En cas de doute sur le bon choix à faire ou si nous avons besoin de conseils, nous devons consulter notre manager, les Ressources Humaines, l'équipe Business Ethics, Juridique ou Qualité ou toute autre fonction spécialiste de la question.

Dans certains pays, le cadre législatif peut imposer des obligations différentes de celles énoncées dans le présent Code de Conduite.

Dans ce cas, nous devons toujours nous conformer aux exigences applicables les plus contraignantes.

Sommaire

1

NOUS PROTÉGEONS NOS COLLABORATEURS

- 1.1 Assurer un environnement de travail sûr 12
- 1.2 Encourager l'inclusion et la diversité, en appliquant la tolérance zéro vis-à-vis de la discrimination et du harcèlement 14
- 1.3 Communiquer de façon responsable 16
- 1.4 Parler ouvertement 18

2

NOUS PRENONS SOIN DES PATIENTS

ET DE LA SOCIÉTÉ

- 2.1 Assurer la qualité et l'innocuité des produits 22
- 2.2 Agir avec intégrité dans nos relations avec les professionnels et organisations de santé, les associations de patients, les patients, les décideurs publics et les payeurs 24
- 2.3 Promouvoir nos produits de façon responsable 32
- 2.4 Respecter les droits humains 34
- 2.5 Protéger l'environnement d'un bout à l'autre du cycle de vie des produits 36

3

NOUS NOUS ENGAGEONS EN FAVEUR

DE L'ÉTHIQUE ET DE L'INTÉGRITÉ

PROFESSIONNELLES

- 3.1 Assurer la sécurité des infrastructures et des données 40
- 3.2 Protéger la propriété intellectuelle (PI) 42
- 3.3 Prévenir le délit d'initié 44
- 3.4 Éviter les conflits d'intérêts 46
- 3.5 Soutenir la concurrence loyale et se conformer au droit du commerce 48
- 3.6 Lutter contre la corruption 50
- 3.7 Sélectionner les partenaires avec soin 52
- 3.8 Respecter la vie privée et protéger les données à caractère personnel 54

4

CODE DE CONDUITE : VOTRE ENGAGEMENT

- 4.1 Signalement : qui contacter et comment exprimer ses préoccupations 57
- 4.2 Engagement vis-à-vis du Code de Conduite 58



1 NOUS PROTÉGEONS NOS COLLABORATEURS

Pascale
Production
Signes, France

Chez Ipsen, nos collaborateurs doivent à tout moment pouvoir se sentir en sécurité et respectés. Nous encourageons une culture du respect et de la transparence, dans le but de leur donner les moyens de travailler dans un environnement sûr et dénué de discrimination, harcèlement ou de toute autre forme de traitement abusif.

ASSURER UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SÛR

Ipsen assure un environnement de travail sûr, essentiel pour protéger ses collaborateurs, ses partenaires et l'environnement, et contribuer à l'excellence de sa performance.

Ipsen fixe des standards globaux concernant tous les aspects de ses activités.

- **Nous prenons soin** de nos collaborateurs et nous intégrons des principes de sécurité au cœur de toutes nos actions, tout au long des activités de recherche et développement de nos produits, de notre filière logistique, des opérations de production et des opérations de vente et marketing, jusqu'à nos clients.
- **Nous nous conformons** à toutes les lois, réglementations et politiques relatives à la sécurité au travail et à toutes les normes « Environnement, Hygiène et Sécurité » (EHS) applicables, partout où nous sommes présents. **Nous nous assurons** que nos actes n'ont pas pour effet de nous exposer ou d'exposer d'autres personnes à un risque.
- **Nous fixons** des objectifs pour réduire le nombre d'incidents dans l'entreprise.
- **Nous prenons** la responsabilité de maintenir un lieu de travail sans incident.
- **Nous signalons** au plus vite toute préoccupation, accident, ou accident évité de justesse concernant la sécurité, la santé et l'environnement.
- **Nous nous employons** à protéger les actifs d'Ipsen sur le lieu de travail, y compris les équipements, fournitures ou autres articles de valeur.
- **Nous encourageons** les collaborateurs à adopter un mode de vie sain et à faire le nécessaire pour rester en bonne santé.

POUR EN SAVOIR PLUS

Nous pouvons consulter la politique d'Ipsen relative à l'environnement, à la santé et à la sécurité et le Code de Conduite EHS 3S. Si nous avons des questions ou si quelque chose nous préoccupe, nous nous adressons au responsable EHS, à notre manager ou aux Ressources Humaines. Pour signaler toute préoccupation, nous pouvons aussi utiliser la plateforme de signalement Whispli (<https://app.whispli.com/IpsenAlerts>) ou envoyer un courriel à Ipsen.Ethics.Hotline@ipsen.com



Caroline
Qualité, TechOps
Signes, France

QUESTION :

J'AI GLISSÉ DANS L'ESPACE DÉTENTE À MON TRAVAIL, ET JE ME SUIS FAIT UNE COUPURE AU FRONT. RIEN DE VRAIMENT GRAVE. JE PENSE QUE LA COUPURE VA GUÉRIR TOUTE SEULE, ET JE NE VEUX PAS AFFECTER LE BILAN SÉCURITÉ DE MON BUREAU. DOIS-JE VRAIMENT FAIRE UNE DÉCLARATION D'ACCIDENT ?

RÉPONSE D'IPSEN :

Oui. Ipsen demande de déclarer tous les incidents survenant sur le lieu de travail, que j'ai été blessé ou non, de sorte que mon accident puisse être traité au plus vite et de manière adéquate. Ipsen encourage également le signalement de situations qui présentent un risque pour la sécurité, et ce même en l'absence d'incident. Ces déclarations aident à identifier les situations potentiellement dangereuses, et à les rectifier avant que des blessures graves se produisent. Cette démarche permet à Ipsen d'améliorer ses résultats EHS et d'assurer à tous un environnement de travail sûr.

ENCOURAGER L'INCLUSION ET LA DIVERSITÉ, EN APPLIQUANT LA TOLÉRANCE ZÉRO VIS-À-VIS DE LA DISCRIMINATION ET DU HARCÈLEMENT

Ipsen favorise un lieu de travail stimulant, créatif et sans discrimination pour tous ses collaborateurs et partenaires, qui respecte la diversité et la dignité personnelle, et où la diversité des opinions est respectée. Ipsen applique la tolérance zéro vis-à-vis du harcèlement et de la discrimination.

- **Nous sommes résolus** à soutenir la diversité à tous les niveaux de l'organisation. En effet, nous sommes convaincus que la diversité est un élément essentiel de notre culture et crée les conditions nécessaires à l'excellence.
- **Nous encourageons** la loyauté, le respect mutuel et la compréhension dans les relations professionnelles.
- **Nous garantissons** l'égalité des chances et de traitement à tous les collaborateurs en matière d'embauche, d'emploi, de développement et d'évolution de carrière. Nous offrons des opportunités équitables, fondées sur des critères justes, transparents et objectifs.
- **Nous interdisons** formellement toute forme de discrimination ou de harcèlement, pour des questions de race, couleur, religion, nationalité, âge, sexe, incapacité physique ou mentale, aspect physique, état de santé ou situation personnelle (y compris la grossesse et la parentalité), informations génétiques, identité ou expression de genre, orientation sexuelle, situation maritale, opinions politiques, appartenance syndicale et/ou toutes autres caractéristiques protégées par le droit.
- **Nous ne tolérons pas** le recours aux stéréotypes, plaisanteries ou autres communications, remarques ou contacts, qu'ils soient de nature verbale, écrite ou physique, ne serait-ce que susceptibles de sembler discriminatoires ou de constituer un harcèlement.

SI NOUS AVONS DES QUESTIONS

Nous nous adressons à notre manager ou aux Ressources Humaines. Si nous pensons que toute personne, y compris nous-mêmes, a été victime de discrimination ou de harcèlement, nous signalons sans délai ce comportement répréhensible à notre manager, aux Ressources Humaines ou à l'équipe Business Ethics. Nous pouvons aussi utiliser la plateforme de signalement Whispli (<https://app.whispli.com/IpsenAlerts>) ou envoyer un courriel à Ipsen.Ethics.Hotline@ipsen.com.

QUESTION :

À L'OCCASION DE PLUSIEURS RÉUNIONS, UN DE MES COLLÈGUES A FAIT DES REMARQUES DÉSOBLIGEANTES, SOUS FORME DE PLAISANTERIE, À PROPOS D'UNE COLLABORATRICE. NON SEULEMENT SON ATTITUDE CRÉE UNE AMBIANCE TENDUE PENDANT LES RÉUNIONS, MAIS JE TROUVE CE COMPORTEMENT INSULTANT. EN MÊME TEMPS, COMME JE NE VEUX PAS PASSER POUR QUELQU'UN QUI N'A PAS D'HUMOUR, JE N'OSE PAS RÉAGIR. QUE DOIS-JE FAIRE ?

RÉPONSE D'IPSEN :

Les plaisanteries sur les personnes liées à leur sexe ou de toute autre caractéristique personnelle ne sont pas acceptables chez Ipsen. Elles vont à l'encontre du respect auquel chacun de nous a droit. Je suis encouragé à signaler ce comportement à mon manager, aux Ressources Humaines et à l'équipe Business Ethics.

Je peux aussi utiliser la plateforme de signalement Whispli (<https://app.whispli.com/IpsenAlerts>) ou envoyer un courriel à Ipsen.Ethics.Hotline@ipsen.com.

COMMUNIQUER DE FAÇON RESPONSABLE

Ipsen attache une importance primordiale à la protection de son image et de sa réputation. Ces atouts majeurs sont directement liés au comportement de chacun de nous et à la façon dont nous communiquons en interne et vers l'extérieur.

Nous nous engageons à protéger notre image et notre réputation en mettant en oeuvre une communication responsable à tous les moments et dans tous les contextes :

- **Nous nous abstenons** de nous exprimer au nom d'Ipsen sans autorisation préalable.
- **Nous faisons preuve** de prudence lorsque nous évoquons des thèmes concernant l'entreprise en dehors d'Ipsen.
- **Si nous sommes contactés** par la presse ou d'autres professionnels des médias, nous ne répondons pas aux questions et nous les orientons vers le département Global Communications.
- **Nos communications**, quel que soit le canal employé, sont justes, exactes, opportunes et dûment autorisées et respectent les lois, réglementations et politiques internes applicables.
- **Nous respectons** les opinions politiques et les engagements personnels des collaborateurs. Pour autant, toute expression de ces convictions ou engagements doit se limiter à l'échelle individuelle et ne jamais intervenir au nom d'Ipsen.
- **Nous utilisons** les médias sociaux de façon responsable. Nous nous abstenons de nous exprimer au nom d'Ipsen, de révéler des informations confidentielles d'Ipsen ou d'évoquer des produits approuvés ou produits expérimentaux d'Ipsen.

POUR EN SAVOIR PLUS

Nous pouvons consulter le document Ipsen « Social Media Employee Guidelines » à l'intention des collaborateurs.

Si nous avons des questions ou si quelque chose nous préoccupe, nous nous adressons à notre manager ou au département Global Communications.

Équipe de direction
Milton Park, Royaume-Uni



QUESTION :

AI-JE LE DROIT DE REPUBLIER UN COMMUNIQUÉ DE PRESSE AU SUJET D'UNE ÉTUDE CLINIQUE SUR UN PRODUIT IPSEN ?

RÉPONSE D'IPSEN :

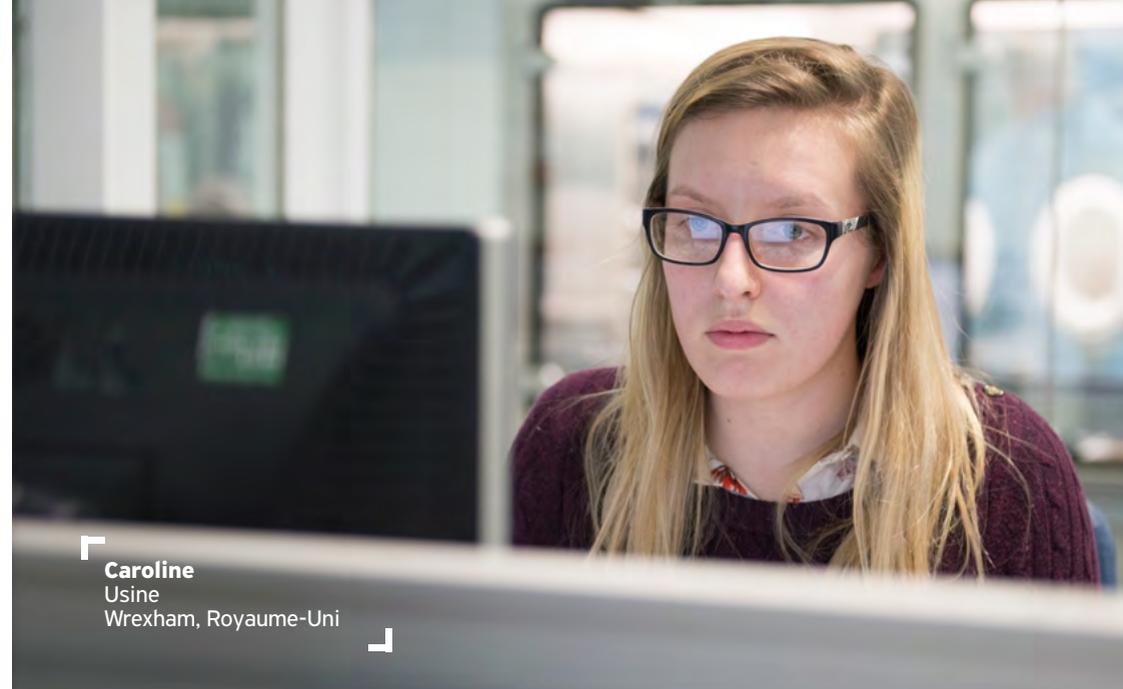
Je n'ai pas le droit de republier des communiqués de presse relatifs aux produits. Si le communiqué inclut des informations sur les produits, il appartient à la même catégorie que les contenus actualités / contenus produits » et aucun engagement n'est autorisé. Republier ce contenu pourrait être considéré comme une publicité inappropriée vis-à-vis du grand public. Vous devez tenir compte de la différence entre communiqués de presse relatifs aux produits et communiqués de presse non relatifs aux produits avant de publier. Si le communiqué de presse n'est pas lié à un produit, les collaborateurs Ipsen peuvent créer leur propre publication.

PARLER OUVERTEMENT

Ipsen encourage vivement une culture dans laquelle tous les collaborateurs peuvent parler ouvertement ou faire part de leurs questions ou préoccupations concernant tout comportement d'une entreprise ou d'un collaborateur qui semble ne pas respecter notre Code de conduite, nos politiques et procédures, et les obligations légales d'Ipsen.

Lorsque nous décidons de parler ouvertement, nous faisons le bon choix. En exprimant nos préoccupations en matière de conformité, nous aidons à nous protéger et à protéger nos collègues, l'image et la réputation d'Ipsen.

- **Nous pouvons** nous entretenir avec notre manager, les Ressources Humaines ou l'équipe Business Ethics. Si nous le préférons, nous pouvons aussi utiliser la plateforme de signalement Whispli (<https://app.whispli.com/IpsenAlerts>) ou envoyer un courriel à Ipsen.Ethics.Hotline@ipsen.com. Les informations transmises par la plateforme de signalement et par courriel ne seront reçues que par les personnes de l'équipe Business Ethics expressément en charge du traitement des signalements.
- **Nous garantissons** aux collaborateurs un environnement sûr pour exprimer leurs préoccupations :
 - La confidentialité est assurée à tous les stades de la prise en charge de tout signalement, dans la mesure permise par le droit applicable.
 - La protection de l'auteur du signalement est d'importance capitale. Aucune information pouvant contribuer à identifier l'auteur du signalement ne sera révélée à toute personne autre que celles qui prennent directement part à la prise en charge du signalement.
 - Si l'auteur du signalement ne désire pas révéler son identité, il pourra faire le signalement de façon anonyme.
 - Ipsen est déterminé à appliquer une politique stricte d'absence de représailles. Aucune personne qui fait un signalement de bonne foi ne sera l'objet de représailles.
 - Ipsen est responsable de la prise en charge de tout signalement et prend toutes les précautions nécessaires pour assurer la protection des données.
 - Seules les données à caractère personnel utiles, adéquates et jugées absolument essentielles sont recueillies.
 - Les signalements doivent s'appuyer sur des faits et intervenir de bonne foi. Les signalements abusifs, futiles ou ayant pour intention de nuire pourront donner lieu à des sanctions disciplinaires.



Caroline
Usine
Wrexham, Royaume-Uni

POUR EN SAVOIR PLUS

Nous pouvons consulter la politique Ipsen « Global Whistleblowing Policy » (GLB-POL-003).

Si nous avons des questions, nous pouvons nous adresser à notre manager ou à l'équipe Business Ethics.

QUESTION :

JE SOUPÇONNE FORTEMENT L'UN DES MEMBRES DE MON ÉQUIPE DE SURPAYER L'UN DE NOS DISTRIBUTEURS, MAIS JE NE ME SENS PAS À L'AISE POUR FAIRE PART DE MES CRAINTES À MON SUPÉRIEUR OU AUX RH. À QUI AI-JE LA POSSIBILITÉ D'EN PARLER ?

RÉPONSE D'IPSEN :

Je suis encouragé à parler ouvertement en premier lieu avec mon manager, les Ressources Humaines ou le département Business Ethics. Cependant, si je ne me sens pas à l'aise pour contacter l'un d'entre eux, je peux utiliser la plateforme de signalement Whispli (<https://app.whispli.com/IpsenAlerts>) ou envoyer un courriel à Ipsen.Ethics.Hotline@ipsen.com.



2 NOUS PRENONS SOIN DES PATIENTS ET DE LA SOCIÉTÉ

Nadine

Vivant avec la fibrodysplasie
ossifiante progressive
Berlin, Allemagne

Ipsen travaille en permanence à enrichir son pipeline d'actifs innovants qui visent à offrir des solutions efficaces pour couvrir les besoins médicaux non satisfaits les plus importants. À cet effet, nous nous employons à apporter le bon médicament au bon patient au bon moment. Nous établissons un sentiment de confiance avec nos parties prenantes. Nous interagissons dans la transparence et conformément au droit applicable avec les patients, les associations de patients, les organisations non gouvernementales, les décideurs publics, les organismes payeurs, les professionnels de santé, les organisations de santé, les agents de l'État, les communautés locales et le grand public.

Ipsen s'emploie également à être une société citoyenne exemplaire, résolue à servir les communautés dans lesquelles elle est présente. Pour y parvenir, Ipsen respecte les individus, protège la planète et intègre les droits humains et les considérations environnementales dans tous les aspects de ses activités, qu'elles concernent la recherche et le développement des produits, les opérations logistiques et de production ou les clients.

ASSURER LA QUALITÉ ET L'INNOCUITÉ DES PRODUITS

Les produits Ipsen sont conçus et fabriqués de façon contrôlée, dans le respect de toutes les exigences réglementaires. La priorité est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des patients.

Nous garantissons la qualité et la sécurité de toute la filière d'approvisionnement dans le cadre de notre engagement quotidien.

- **Nous sommes résolus** à démontrer l'innocuité, l'intégrité, la solidité, la pureté et la qualité de nos produits cliniques et commerciaux.
- **Nous nous conformons** à toutes les exigences légales et réglementaires en vigueur.
- **Nous nous conformons** aux Bonnes Pratiques (BxP) internationalement admises, comme les Bonnes Pratiques Cliniques (BPC), les Bonnes Pratiques de Pharmacovigilance (BPP), les Bonnes Pratiques de Laboratoire (BPL), les Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF), les Bonnes Pratiques de Distribution (BPD), les Bonnes Pratiques de Stockage (BPS) et les Bonnes Pratiques Promotionnelles (BPP).
- **Nous nous conformons** à notre Manuel Qualité, à notre Politique Qualité et à nos politiques et procédures en matière de bonnes pratiques.
- **Nous améliorons** en permanence nos produits et processus.
- **Nous menons** nos activités de recherche, de développement, de production, d'essai, de distribution et de commercialisation avec intégrité.
- **Nous promovons une utilisation éthique et responsable** des animaux. Ipsen ne possède pas d'infrastructures de recherche sur les animaux en interne, mais externalise ses tests sur les animaux et a mis en place un organisme de gouvernance du bien-être animal pour s'assurer que les animaux sont traités de manière appropriée.
- **Nous prenons note** des questions et réclamations concernant nos produits, de manière à pouvoir optimiser en permanence nos normes de qualité et de sécurité.
- **Nous répondons** au plus vite et avec transparence à toute préoccupation concernant la qualité et l'innocuité des produits.
- **Nous nous conformons** aux obligations de pharmacovigilance applicables.

- **Nous faisons remonter sans délai**, sous un jour ouvré au plus tard, les informations rapportées par les patients, les professionnels de santé ou toute autre source, concernant :
 - les effets secondaires ou événements indésirables d'un produit et/ou toute autre situation particulière (par exemple, manque d'efficacité, utilisation hors indications autorisées, etc.) au Responsable Pharmacovigilance local,
 - les médicaments contrefaits ou supposément contrefaits ou les manipulations frauduleuses au Responsable Réclamations Produits,
 - les vols ou les détournements de produits au département Qualité,
 - les plaintes concernant les produits au Responsable Réclamations Produits.

POUR EN SAVOIR PLUS

Pour faire remonter des informations sur l'innocuité d'un produit, nous consultons la procédure Ipsen « Affiliate Vigilance Activities Management » (SOP-080476).

Si nous avons des questions ou si quelque chose nous préoccupe, nous nous adressons à notre manager, au manager Pharmacovigilance local ou au département Qualité.

QUESTION :

MA VOISINE A SOUFFERT DE NAUSÉES ET DE PROBLÈMES DIGESTIFS APRÈS AVOIR PRIS UN PRODUIT IPSEN. DOIS-JE LE SIGNALER, ALORS QU'ELLE ME DIT QU'ELLE EN A DÉJÀ PARLÉ À SON MÉDECIN ?

RÉPONSE D'IPSEN :

Oui. Vous devez signaler sans délai, sous un jour ouvré au plus tard, cet événement indésirable au responsable de la pharmacovigilance de votre entité, conformément à la procédure Ipsen « Affiliate Vigilance Activities Management » (SOP-080476).

AGIR AVEC INTÉGRITÉ DANS NOS RELATIONS AVEC LES PROFESSIONNELS ET ORGANISATIONS DE SANTÉ, LES ASSOCIATIONS DE PATIENTS, LES PATIENTS, LES INSTANCES DÉCISIONNELLES ET LES PAYEURS.

Les interactions d'Ipsen avec ses parties prenantes sont régies par les principes suivants :

- **Intention légitime** : nous menons toutes nos interactions avec une intention légitime en accord avec la vision d'Ipsen : découvrir, mettre au point et proposer des médicaments innovants qui améliorent la vie des patients.
- **Intérêt du patient** : la raison sous-jacente à toutes nos interactions doit être la contribution à l'amélioration du bien-être, du traitement et plus généralement de la vie du patient.
- **Transparence et intégrité** : toutes nos interactions doivent être transparentes, s'inscrire dans une relation de confiance et être menées avec intégrité professionnelle. Nous révélons les informations qui concernent les transferts de valeurs aux professionnels et organisations de santé, les essais cliniques, les publications scientifiques et les activités de représentation d'intérêts.
- **Échange d'informations** : nous fournissons des informations exactes, objectives, équilibrées et appropriées au contexte et aux parties prenantes. Nous ne nous livrons à aucune pratique trompeuse.
- **Indépendance** : nous respectons l'indépendance des parties prenantes dans l'exécution de leurs missions professionnelles officielles. Nous ne devons pas interagir avec des parties prenantes externes lorsque cette interaction donne lieu à un conflit d'intérêts effectif, apparent ou potentiel capable d'influencer, ou de sembler influencer, de manière indue la décision et/ou la conduite de la partie prenante.

POUR EN SAVOIR PLUS

Nous pouvons consulter la directive Ipsen « Global Directive on Interactions with HCPs and HCOs » (GLB-DIR-002) ou contacter l'équipe Business Ethics.

INTERACTIONS AVEC LES PROFESSIONNELS ET ORGANISATIONS DE SANTÉ

Ipsen interagit avec les professionnels de santé et les organisations de santé pour s'assurer que les patients reçoivent les traitements les mieux adaptés et pour permettre la recherche et le développement de nouveaux traitements qui ciblent les besoins non satisfaits des patients.

- **Nous nous engageons** à nous assurer de la présence d'un besoin scientifique ou commercial légitime pour les interactions avec le professionnel ou l'organisation de santé, reposant sur les normes éthiques les plus exigeantes dans le meilleur intérêt des patients.
- **Nous interagissons** avec les professionnels et les organisations de santé pour faciliter l'information scientifique à propos des pathologies et pour encourager l'usage efficace des produits de santé, dans le respect des normes réglementaires applicables.
- **Nous coopérons** avec les professionnels et les organisations de santé pour permettre la recherche et le développement de produits de santé qui répondent aux besoins des patients.
- **Nous travaillons** aux côtés des professionnels et des organisations de santé pour obtenir leurs éclairages et leurs conseils et mieux structurer et mettre en oeuvre nos activités, dans l'intérêt des patients.
- **Nous ne tentons pas** d'influencer indûment les professionnels et/ou les organisations de santé, en leur communiquant des informations trompeuses ou en leur offrant quoi que ce soit de valeur, en vue d'obtenir un traitement favorable pour Ipsen ou ses produits.

QUESTION :

MON RESPONSABLE DES VENTES M'A DEMANDÉ DE M'ASSURER QUE NOS PROFESSIONNELS DE SANTÉ « IMPORTANTS » SONT TOUJOURS TRAITÉS DE FAÇON OPTIMALE. IL DIT QUE NOUS NE POUVONS PAS NOUS PERMETTRE DE LES PERDRE PARCE QUE NOS CONCURRENTS LEUR OFFRENT DES HÔTELS PLUS HAUT DE GAMME LORS DES RÉUNIONS. QUE DOIS-JE FAIRE ?

RÉPONSE D'IPSEN :

Pour Ipsen, tous les professionnels de santé et toutes les organisations de santé sont « clé » pour les patients. Nous ne privilégions pas un professionnel ou une organisation de santé individuel par rapport aux autres, sauf au regard de sa capacité de rendre les services voulus. Je ne peux pas offrir un hôtel plus haut de gamme ou plus luxueux aux professionnels de santé pour être concurrentiel ou pour leur demander une faveur. Chez Ipsen, nous affrontons la concurrence sur la base des mérites de nos produits. Je dois suivre les règles en matière d'hospitalité, pour permettre aux professionnels de santé de participer aux événements scientifiques ou promotionnels de manière professionnelle, sans même donner l'impression de tenter de les influencer en leur offrant des marques d'hospitalité inappropriées

INTERACTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS DE PATIENTS ET LES PATIENTS

Engagé au service des patients, Ipsen interagit avec les associations de patients et les patients et travaille à leurs côtés d'un bout à l'autre du parcours patient, dès les premiers stades du processus de développement clinique jusqu'à la mise à disposition du produit.

- **Nous sommes attentifs** aux besoins des patients et aux observations qu'ils expriment à propos de l'impact que la pathologie et les traitements exercent sur leur vie quotidienne.
- **Nous travaillons** avec les associations de patients pour mieux faire connaître la pathologie et améliorer les soins apportés aux patients.
- **Nous agissons** avec transparence, intégrité et respect mutuel et dans un climat de confiance.
- **Nous nous engageons** à fournir aux associations de patients et aux patients des informations factuelles, objectives et fondées sur des preuves scientifiques, sans leur donner d'espairs inutiles ou les induire en erreur.
- **Nous garantissons** la sécurité et nous protégeons les droits des patients qui se prêtent aux essais cliniques.
- **Nous sommes déterminés** à tout mettre en oeuvre pour assurer la fourniture ininterrompue des produits et services.

POUR EN SAVOIR PLUS

Nous pouvons consulter le document « 369737-SOP Advice-Seeking and Insight-Gathering with Patient Experts ».



Janaine
Marketing, Specialty Care
São Paulo, Brazil

QUESTION :

IPSEN A LANCÉ L'ANNÉE DERNIÈRE UN MÉDICAMENT EXCLUSIVEMENT DÉLIVRÉ SUR ORDONNANCE. PUIS-JE CONTACTER UNE ASSOCIATION DE PATIENTS EN ONCOLOGIE, DE MANIÈRE À CE QU'ELLE PUBLIE LES INFORMATIONS PRODUITS SUR SON SITE INTERNET ? IL EST IMPORTANT QUE LES PATIENTS AIENT ACCÈS À TOUTES LES INFORMATIONS QUI CONCERNENT LEUR SANTÉ.

RÉPONSE D'IPSEN :

Dans la plupart des pays du monde, je ne peux pas fournir des informations produits aux associations de patients, aux patients ou au grand public pour nous aider à promouvoir un médicament délivré exclusivement sur ordonnance. Exception à cette règle, notre marché des États-Unis, où cette pratique peut être autorisée. Par conséquent, dans toute situation concernant les États-Unis, vous devez consulter les départements Business Ethics et/ou Juridique locaux (en ce cas, les supports et messages destinés aux patients ne doivent porter que sur les indications approuvées du produit mis sur le marché d'Ipsen, et sur les pathologies traitées par ce produit. Tous les matériels et articles utilisés par ou distribués aux patients et/ou aux aidants doivent être approuvés à l'avance en suivant le processus applicable).

Dans la plupart des autres pays, nous ne travaillons pas avec les associations de patients, les patients ou le grand public à des fins promotionnelles. En cas de demande spontanée de données scientifiques de la part d'une association de patients, Ipsen fournira des informations factuelles, objectives et fondées sur des données scientifiques en suivant le processus d'information médicale applicable.

INTERACTIONS AVEC LES DÉCIDEURS PUBLICS

Ipsen travaille régulièrement aux côtés des décideurs publics chargés de formuler et de mettre en œuvre les lois, réglementations, codes et politiques publiques susceptibles d'avoir un impact sur nos activités et sur les patients. Notre société est résolue à encourager des discussions fondées sur des faits avec ces parties prenantes, afin de mettre en place des politiques publiques d'une manière durable et professionnelle.

- **Nous agissons** avec transparence et dans le respect des lois, réglementations et codes régissant les interactions avec les décideurs publics, reposant sur les normes éthiques les plus exigeantes dans le meilleur intérêt des patients.
- **Nous attendons** des décideurs publics avec lesquels nous interagissons qu'ils respectent les règles de transparence et d'information auxquelles ils sont soumis, celles des établissements avec lesquels ils coopèrent notamment.
- **Nous fournissons** aux décideurs publics des informations équitables, équilibrées et dûment étayées pour leur permettre d'exercer le meilleur jugement possible en formulant et en mettant en œuvre les politiques dans l'intérêt des patients et du grand public.
- **Nous ne tentons pas** d'influencer indûment les décideurs publics en leur communiquant des informations trompeuses ou en leur offrant quoi que ce soit de valeur en vue d'obtenir un traitement favorable pour Ipsen ou ses produits.

POUR EN SAVOIR PLUS

Nous pouvons contacter le département Affaires Publiques et consulter la directive « Interactions with Policy Makers » (GLB-DIR-006). Si quelque chose nous préoccupe, nous en parlons avec notre manager ou avec l'équipe Business Ethics. Nous pouvons aussi utiliser la plateforme de signalement Whispli (<https://app.whispli.com/IpsenAlerts>) ou envoyer un courriel à Ipsen.Ethics.Hotline@ipсен.com.



Ipsen site
Bath, United Kingdom

QUESTION :

ON M'A DEMANDÉ DE CRÉER UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION SUR LES BESOINS MÉDICAUX NON SATISFAITS EN ONCOLOGIE. J'ESPÈRE ENGAGER UN PARLEMENTAIRE CONNU COMME PORTEPAROLE POUR DONNER PLUS DE VISIBILITÉ À LA CAMPAGNE. EST-CE QUE C'EST POSSIBLE ?

RÉPONSE D'IPSEN :

Je ne peux ni contracter avec des parlementaires ou autres représentants de l'État ni leur verser des honoraires. Ils peuvent librement choisir de collaborer avec nous sur une campagne, dans le cadre de leur mission publique, mais je ne peux pas les persuader de soutenir une initiative Ipsen en leur proposant une rémunération, en leur promettant de contribuer à une campagne ou en exerçant tout autre type d'influence financière.

INTERACTIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES DE L'ACCÈS AU MARCHÉ

Ipsen interagit régulièrement avec les organismes payeurs chargés de la tarification et du remboursement des produits de santé et autres décisions administratives les concernant, de manière à garantir un accès optimal au traitement pour tous les patients.

- **Nous agissons** avec transparence et dans le respect des lois, réglementations et codes régissant les interactions avec les organismes payeurs, reposant sur les normes éthiques les plus exigeantes dans le meilleur intérêt des patients.
- **Nous interagissons** avec les organismes payeurs avec franchise et transparence, et nous évitons de créer tout conflit d'intérêts, réel ou apparent.
- **Nous encourageons** des interactions fondées sur les faits avec les organismes payeurs, dans l'intérêt des patients et des finances publiques.
- **Nous respectons** le pouvoir de décision indépendant et autonome des organismes payeurs et le devoir qui leur incombe d'oeuvrer dans l'intérêt des patients, en tenant compte des considérations financières appropriées.
- **Nous fournissons** aux organismes payeurs des informations scientifiques et économiques pertinentes, exactes, dûment étayées, justes et équilibrées, sans aucune manipulation, afin qu'ils puissent prendre en toute objectivité les meilleures décisions possibles.
- **Nous ne tentons pas** aux organismes payeurs des informations scientifiques et économiques pertinentes, exactes, dûment étayées, justes et équilibrées, sans aucune manipulation, afin qu'ils puissent prendre en toute objectivité les meilleures décisions possibles.

POUR EN SAVOIR PLUS

Nous pouvons contacter le département Market Access department. Si quelque chose nous préoccupe, nous en parlons avec notre manager ou avec l'équipe Business Ethics. Nous pouvons aussi utiliser la plateforme de signalement Whispli (<https://app.whispli.com/IpsenAlerts>) ou envoyer un courriel à Ipsen.Ethics.Hotline@ipsen.com.



Centre d'excellence en
matière de produits biologiques
Wrexham, Royaume-Uni

QUESTION :

L'UN DE MES PROFESSIONNELS DE SANTÉ CLÉ A ÉTÉ NOMMÉ EXPERT AU NOUVEAU COMITÉ DE FIXATION DES PRIX. L'AN PROCHAIN, IL S'OCCUPERA PROBABLEMENT DE LA FIXATION DES PRIX DE NOS NOUVEAUX PRODUITS ACTUELLEMENT DANS LE PIPELINE. AVANT QU'IL PRENNE SES NOUVELLES FONCTIONS, J'AIMERAIS L'INVITER À TROIS BOARDS D'EXPERTS POUR QU'IL SE RAPPROCHE ENCORE DAVANTAGE D'IPSEN. EST-CE QUE C'EST POSSIBLE ?

RÉPONSE D'IPSEN :

Non. Pour Ipsen, tous les professionnels de santé et toutes les organisations de santé sont « clé » pour les patients. Nous ne privilégions pas un professionnel ou une organisation de santé individuel par rapport aux autres, sauf au regard de sa capacité de rendre les services voulus. Je ne peux pas utiliser les boards d'experts pour renforcer la loyauté d'un futur organisme payeur, afin qu'il ait une attitude plus positive vis-à-vis d'Ipsen au moment de prendre des décisions importantes en termes d'accès au marché. Ces décisions doivent être prises exclusivement dans l'intérêt des patients et des finances publiques.

PROMOUVOIR NOS PRODUITS DE FAÇON RESPONSABLE

Ipsen promeut ses produits de façon responsable, dans le respect des normes légales et réglementaires les plus exigeantes.

- **Nous ne faisons** la promotion de nos médicaments sur ordonnance que pour les indications approuvées par les autorités compétentes.
- **Nous faisons** la promotion de nos médicaments soumis à prescription auprès des professionnels de santé. Nous faisons également la promotion de nos produits auprès du grand public, mais uniquement dans les pays qui l'autorisent, et dans le respect des lois, réglementations et codes du secteur professionnel applicables.
- **Nous communiquons** des informations produit équitables, équilibrées, objectives, complètes, exactes, dûment étayées et à jour.
- **Nous approuvons** les matériels promotionnels avant leur utilisation en suivant les processus Ipsen applicables.
- **Nous formons** tous les collaborateurs prenant part à la promotion de nos produits aux indications approuvées, aux données liées aux produits et aux exigences applicables, ainsi qu'aux règles Ipsen en matière de promotion.

POUR EN SAVOIR PLUS

Nous pouvons consulter les procédures pays relatives aux support promotionnels. Si nous avons des questions ou si quelque chose nous préoccupe, nous en parlons avec notre responsable, les Affaires réglementaires ou l'équipe Business Ethics. Pour signaler toute préoccupation, nous pouvons utiliser la plateforme de signalement Whispli (<https://app.whispli.com/IpsenAlerts>) ou envoyer un courriel à Ipsen.Ethics.Hotline@ipsen.com.

QUESTION :

EN TANT QUE COMMERCIAL, J'AI HÂTE DE COMMENCER À FAIRE LA PROMOTION DE NOTRE NOUVELLE INDICATION AUPRÈS DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ DE MA RÉGION. DOIS-JE ATTENDRE LES SUPPORTS PROMOTIONNELS APPROUVÉS OU PUIS-JE COMMENCER À LEUR PRÉSENTER LES ARTICLES DE JOURNAUX ET AUTRES INFORMATIONS QUE J'AI TROUVÉS SUR INTERNET, PAR EXEMPLE LE RÉCENT COMMUNIQUÉ DE PRESSE IPSEN CONCERNANT L'APPROBATION DE L'INDICATION ?

RÉPONSE D'IPSEN :

Non. Je peux uniquement fournir aux professionnels de santé les matériels et contenus qu'Ipsen a dûment approuvés pour cette utilisation prévue, conformément aux procédures sur les supports promotionnels applicables et dans le respect de la réglementation du pays relative à la date à laquelle la promotion des nouveaux produits ou des nouvelles indications peut commencer.



Johann
Contrôle Qualité
Dreux, France

RESPECTER LES DROITS HUMAINS

Ipsen respecte les droits humains, et met en oeuvre ses obligations à cet égard en adoptant un comportement exemplaire dans la conduite de ses activités.

- **Nous respectons** et promouvons les droits humains.
- **Nous adhérons** aux principes du Pacte mondial de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Nous soutenons les principes énoncés dans la Déclaration des Droits de l'Homme des Nations Unies et les normes de l'Organisation internationale du Travail encadrant le travail des enfants et le salaire minimum.
- **Nous investissons** dans les communautés en axant nos efforts sur les associations de patients et l'action caritative. Notre engagement incarne nos efforts en matière de responsabilité sociale de l'entreprise, et les collaborateurs d'Ipsen sont nos meilleurs ambassadeurs.
- **Nous sélectionnons** des fournisseurs durables qui adhèrent aux principes du Pacte mondial de l'ONU.

POUR EN SAVOIR PLUS

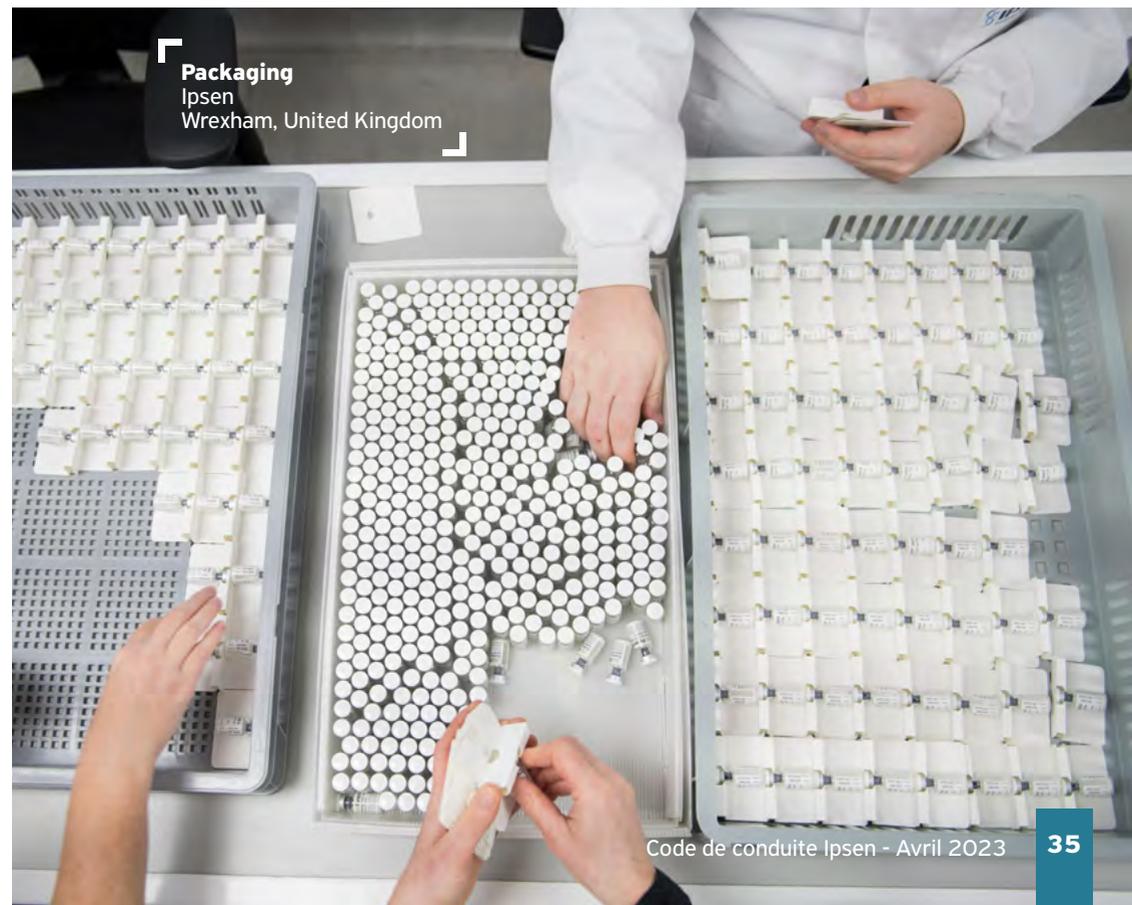
Nous pouvons consulter le Rapport annuel Ipsen, disponible sur le site Internet d'Ipsen, et visiter le site www.unglobalcompact.org. Si nous avons des questions ou si quelque chose nous préoccupe, nous en parlons avec notre responsable ou avec l'équipe Business Ethics. Pour signaler toute préoccupation, nous pouvons aussi utiliser la plateforme de signalement Whispli (<https://app.whispli.com/IpsenAlerts>) ou envoyer un courriel à Ipsen.Ethics.Hotline@ipsen.com.

QUESTION :

UNE SOCIÉTÉ SPÉCIALISÉE EN BUSINESS DEVELOPMENT M'A CONTACTÉ POUR DISCUTER DE LA POSSIBILITÉ D'UTILISER DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION DANS UN PAYS EN DÉVELOPPEMENT POUR UN PRIX TRÈS INTÉRESSANT. EN POSANT DES QUESTIONS PLUS DÉTAILLÉES, J'AI COMPRIS QUE LE PRIX INTÉRESSANT EN QUESTION S'EXPLIQUE EN GRANDE PARTIE PAR DE TRÈS MAUVAISES CONDITIONS DE TRAVAIL IMPOSÉES À LA MAIN D'OEUVRE LOCALE, Y COMPRIS LE RECOURS AU TRAVAIL DES ENFANTS.

RÉPONSE D'IPSEN :

Je refuse la proposition et j'en informe immédiatement les départements Business Ethics et Juridique. Ipsen doit toujours respecter les droits humains de tous ses collaborateurs et des parties prenantes avec lesquelles elle interagit.



Packaging
Ipsen
Wrexham, United Kingdom

PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT D'UN BOUT À L'AUTRE DU CYCLE DE VIE DES PRODUITS

Ipsen est convaincu qu'une gestion environnementale saine et responsable est essentielle si l'on veut protéger la planète et améliorer les efficacités de manière à assurer un avenir durable à notre société. Ipsen est résolu à assurer une gestion environnementale optimale à tout niveau, de l'achat des matières premières au conditionnement, et au-delà.

- **Nous respectons** toutes les exigences réglementaires applicables, ainsi que les politiques, normes et exigences Ipsen en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité (EHS), partout où nous sommes présents.
- **Nous protégeons** l'environnement en prévenant la pollution et en préservant les ressources naturelles au moyen de processus innovants et de méthodologies d'amélioration continue, dans le but de réduire, réutiliser et recycler les matériaux, et d'identifier des matériaux de substitution ou des solutions de rechange pour nos activités.
- **Nous investissons**, et nous continuerons d'investir, dans la préservation de l'eau et des énergies par le biais d'efforts ciblés pour identifier où existent des possibilités de conservation.
- **Nous réduisons** progressivement nos émissions de carbone en vue de réduire notre impact sur le changement climatique.
- **Nous mettons** au point et fabriquons des produits qui réduisent de façon optimale l'impact sur l'environnement.
- **Nous promovons** la biodiversité chaque fois que nous le pouvons dans tous nos établissements dans le monde.

POUR EN SAVOIR PLUS

Nous pouvons consulter les politiques EHS d'Ipsen. Si nous avons des questions ou si quelque chose nous préoccupe, nous nous adressons à notre manager ou à l'équipe EHS.



Janice
Vivant avec une dystonie cervicale
Tennessee, États-Unis

QUESTION :

JE SUIS EN TRAIN D'ACHETER DU MATÉRIEL POUR NOS NOUVEAUX BUREAUX. JE DOIS FAIRE ATTENTION AU BUDGET QUE J'UTILISE POUR CES ACHATS. DOIS-JE AUTOMATIQUEMENT CHOISIR LES PRODUITS LES MOINS CHERS DU MARCHÉ ?

RÉPONSE D'IPSEN :

Non. Conformément à notre politique d'achat, je dois considérer plusieurs facteurs avant de finaliser ma commande, y compris l'impact environnemental de ces marchandises et la possibilité de les recycler.



3 NOUS NOUS ENGAGEONS EN FAVEUR DE L'ÉTHIQUE ET DE L'INTÉGRITÉ PROFESSIONNELLES

┌ **Jacob**
Scientist
Wrexham, United Kingdom └

Engagés au service de nos patients, nous nous efforçons d'être perçus comme un partenaire de confiance. L'intégrité est essentielle pour maintenir et renforcer la confiance de toutes les parties prenantes. Ipsen ne tolère aucune pratique susceptible de faire naître un doute sur l'intégrité du groupe ou d'un collaborateur, comme la corruption, les conflits d'intérêts, les pratiques déloyales ou l'utilisation d'informations confidentielles à des fins personnelles.

ASSURER LA SÉCURITÉ DES INFRASTRUCTURES ET DES DONNÉES

La mise en œuvre d'une politique de sécurité robuste et efficace est essentielle chez Ipsen. Elle contribue à protéger notre organisation et à renforcer notre crédibilité et notre réputation, tout en nous permettant de répondre aux besoins des patients que nous servons.

Ipsen fait face à des menaces de sécurité de plus en plus sophistiquées et complexes. L'impact d'un incident de sécurité majeur, susceptible de compromettre la sécurité de nos collaborateurs, d'affecter l'intégrité de nos produits ou des informations sur les patients, de nous voir refuser l'accès à des systèmes critiques ou d'exposer nos données les plus sensibles, pourrait directement entraver notre capacité à remplir notre mission. À ce titre, la sûreté et la sécurité sont une priorité constante pour Ipsen.

- **Nous sommes conscients** d'avoir une importante responsabilité : celle de protéger Ipsen contre toutes les menaces de sécurité auxquelles nous sommes confrontés.
- **Nous apprenons** à assurer notre sécurité, celle de nos collègues et celle de notre organisation, en suivant le programme annuel de formation d'Ipsen sur la sécurité.
- **Nous nous conformons** à tout moment et en tout lieu aux politiques de sécurité d'Ipsen.
- **Nous assurons** la sécurité des locaux d'Ipsen en suivant les protocoles de sécurité du site.
- **Nous protégeons** les informations et les équipements d'Ipsen lorsque nous travaillons à domicile et lorsque nous voyageons ou travaillons dans des environnements inconnus. Nous signalons immédiatement toute perte/vol d'informations et/ou d'appareils.
- **Nous assurons** la sécurité des systèmes d'information d'Ipsen en appliquant les processus de sécurité de l'information : nous sélectionnons des mots de passe uniques et pertinents, et ne les partageons jamais. Nous n'interagissons qu'avec des liens et des pièces jointes provenant de sources fiables. Nous ne téléchargeons aucune application non approuvée et nous ne connectons jamais d'appareils non autorisés (clés USB ou téléphones personnels, par exemple) aux ordinateurs Ipsen.

- **Nous protégeons** les informations d'Ipsen en utilisant uniquement des applications approuvées pour mener les activités du Groupe. De même, nous ne transmettons ni ne stockons jamais d'informations d'Ipsen vers/depuis des comptes personnels. Nous ne divulguons jamais d'informations confidentielles en dehors d'Ipsen sans autorisation préalable.
- **Nous sommes attentifs** aux menaces de sécurité potentielles et les signalons sans délai à nos équipes informatiques et de sécurité.



POUR EN SAVOIR PLUS

L'équipe Sécurité Globale est là pour vous aider à faire les bons choix en matière de sécurité. Pour obtenir de l'aide et des conseils, contactez l'équipe à l'adresse Global.Security@Ipsen.com.

QUESTION :

JE SUIS TRÈS OCCUPÉ EN CETTE PÉRIODE DE L'ANNÉE, ET JE DOIS TERMINER MON RAPPORT CETTE SEMAINE. PUIS-JE TRANSFÉRER TOUS LES FICHIERS SUR MON COMPTE DE MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE PERSONNEL ? JE CROIS QUE J'AI UN LOGICIEL SUR MON ORDINATEUR PORTABLE PERSONNEL QUI M'AIDERA À RÉDIGER MON RAPPORT PLUS RAPIDEMENT. EST-CE QUE C'EST POSSIBLE ?

RÉPONSE D'IPSEN :

Non. Je ne peux pas transmettre ou stocker des données Ipsen sur un compte personnel. Je ne dois utiliser que des applications approuvées pour mener à bien les activités d'Ipsen. Comme je ne dois pas télécharger d'applications non approuvées sur les ordinateurs d'Ipsen, je peux demander l'assistance de l'équipe de support informatique d'Ipsen si j'ai besoin d'utiliser un logiciel spécifique. En suivant ces protocoles de sécurité, j'aide Ipsen à continuer de fonctionner efficacement et en toute sécurité.

PROTÉGER LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (PI)

Les actifs de propriété intellectuelle d'Ipsen sont précieux et irremplaçables. Il est impératif d'en protéger l'utilisation.

La propriété intellectuelle englobe notamment les droits d'auteur, brevets, marques déposées et secrets commerciaux (y compris les documents, données, plans et idées créés dans le cadre de la recherche et du développement), la conception des produits et des conditionnements, les noms de marque et logos, les processus d'entreprise et les listes de clients et de collaborateurs.

Pour offrir aux patients des produits sûrs et innovants, nous empêchons le vol ou l'utilisation abusive des idées et documents importants. Pour protéger nos investissements actifs incorporels, nous obtenons, faisons exécuter et défendons nos droits de propriété intellectuelle. Ces droits limitent ou empêchent légalement l'utilisation de la propriété intellectuelle d'Ipsen par d'autres personnes sans permission.

- **Nous respectons** les droits de propriété intellectuelle d'autrui.
- **Nous nous abstenons** de copier ou de détourner la propriété intellectuelle d'autrui.
- **Nous nous assurons** que nous disposons de la licence voulue ou de l'accord du propriétaire ou du titulaire de la propriété intellectuelle en question avant d'installer ou d'utiliser un nouveau logiciel.
- **Nous nous appuyons** sur les conseils d'expert du département Propriété intellectuelle et nous nous abstenons d'exprimer par écrit tout commentaire ou toute hypothèse à propos des questions de propriété intellectuelle. toute hypothèse à propos des questions de propriété intellectuelle.
- **Nous protégeons la propriété intellectuelle** et ne communiquons aucune information confidentielle en dehors d'Ipsen sans les autorisations nécessaires.

POUR EN SAVOIR PLUS

Nous nous adressons à notre manager ou au département Juridique. Nous signalons au département Propriété intellectuelle tout soupçon de vol, d'utilisation abusive ou de fuite fortuite d'actif de propriété intellectuelle d'Ipsen.

Nous devons discuter au plus vite avec le département Propriété intellectuelle, en personne, de toute question que nous pouvons avoir à propos des droits de propriété intellectuelle d'autrui.

QUESTION :

JE SUIS TRÈS ENTHOUSIASTE À PROPOS DES RÉCENTS RÉSULTATS DE MON PROJET DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT. JE PENSE QU'ILS OFFRENT UNE EXCELLENTE OCCASION DE METTRE EN VALEUR LES TRAVAUX D'IPSEN DANS CE DOMAINE LORS D'UN PROCHAIN CONGRÈS. LA DATE LIMITE POUR LA REMISE DU RÉSUMÉ EST DEMAIN. HIER, MON MANAGER M'A INDIQUÉ QUE CES RÉSULTATS FERAIENT UNE EXCELLENTE PUBLICATION. EST-CE QUE JE PEUX PRÉSENTER UN RÉSUMÉ AUJOURD'HUI POUR RESPECTER LE DÉLAI ?

RÉPONSE D'IPSEN :

Non. Toutes les divulgations publiques des informations confidentielles d'Ipsen doivent en premier lieu faire l'objet d'un examen transversal interne et recevoir l'accord préalable d'Ipsen conformément aux procédures d'Ipsen sur la divulgation d'informations au public.



PRÉVENIR LE DÉLIT D'INITIÉ

Ipsen interdit le négoce d'actions ou de titres sur la base d'informations non publiques ou la communication d'informations non publiques à des tiers afin qu'ils puissent exécuter des opérations boursières. Ce comportement est en général illégal et peut donner lieu à des poursuites pénales. Ces informations non publiques peuvent comprendre les données d'essai clinique, les stratégies d'entreprise, les fusions et acquisitions, les contrats stratégiques, les affaires judiciaires ou les changements intervenant dans notre top management.

- **Nous n'utilisons pas** les informations non publiques dont nous avons pris connaissance pendant notre travail pour négocier les actions ou les titres d'Ipsen ou d'autres sociétés.
- **Nous ne communiquons pas** ce type d'informations, évitant ainsi des opérations exécutées sur la base de ces informations non publiques.
- **Nous nous conformons** au droit applicable et aux politiques Ipsen sur le délit d'initié et sur la vente et l'achat de titres (applicables aux collaborateurs et mandataires sociaux d'Ipsen, ainsi qu'aux membres de leur famille proche).
- **Nous ne négocions pas** les actions Ipsen pendant les périodes d'interdiction (blackout), y compris pendant un certain temps après la divulgation officielle des informations non publiques.

POUR EN SAVOIR PLUS

sur le délit d'initié, nous pouvons consulter la politique « Insider Trading Policy » d'Ipsen ou contacter le secrétaire général.

Si quelque chose nous préoccupe, nous en parlons avec notre manager ou avec l'équipe Business Ethics. Nous pouvons aussi utiliser la plateforme de signalement Whispli (<https://app.whispli.com/IpsenAlerts>) ou envoyer un courriel à Ipsen.Ethics.Hotline@ipsen.com.

QUESTION :

DANS UN COURRIEL PORTANT LA MENTION « CONFIDENTIEL », J'AI APPRIS QU'IPSEN SE PRÉPARE À ACQUÉRIR UNE SOCIÉTÉ COTÉE EN BOURSE. PUIS-JE SUGGÉRER À MA SOEUR D'ACHETER DES ACTIONS DE CETTE SOCIÉTÉ EN ANTICIPATION DE CETTE ACQUISITION ?

RÉPONSE D'IPSEN :

Non. Il est strictement interdit de se livrer à des opérations sur la base d'informations non publiques, qu'il s'agisse d'actions d'Ipsen ou de celles de toute autre société. Il est également interdit de le demander à un tiers.



ÉVITER LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Ipsen attend de ses collaborateurs qu'ils prennent des décisions fondées sur la protection des intérêts de la société et du bien-être des patients et non pour en retirer un avantage personnel. Tous les collaborateurs Ipsen peuvent se trouver dans une situation dans laquelle leurs intérêts personnels, sociaux, financiers ou politiques, ou ceux de personnes physiques ou morales privées avec lesquelles ils ont un lien ou dont ils sont proches, peuvent se révéler contradictoires avec les intérêts d'Ipsen. Un conflit d'intérêts, réel ou potentiel, peut causer un tort grave à la réputation d'Ipsen et exposer les personnes concernées à des conséquences.

- **Nous prenons des décisions** décisions qui protègent les intérêts d'Ipsen et le bien-être des patients.
- **Nous n'utilisons pas** indûment notre mission professionnelle à notre avantage personnel ou à celui des membres de notre famille.
- **Nous prenons** toutes les mesures raisonnables pour éviter de nous trouver en situation de conflit d'intérêts avec Ipsen.
- **Nous révélons** par écrit tous les conflits d'intérêts réels ou potentiels, conformément aux procédures en vigueur.
- **Nous n'acceptons** aucun cadeau.
- **Nous n'acceptons** ni invitation à un repas ou à un événement social, culturel ou sportif ni marque d'hospitalité qui risque de compromettre notre indépendance ou notre jugement à propos d'un tiers ou qui pourrait de toute autre façon être perçue comme, ou qui semble raisonnablement, inappropriée.

Pour prévenir les conflits d'intérêts, nous nous protégeons contre les situations dans lesquelles l'objectivité d'une décision commerciale peut se trouver compromise, ou peut raisonnablement sembler compromise, en particulier lorsque :

nous investissons dans un concurrent, un fournisseur ou un client, **un membre de notre famille** désire faire des affaires avec Ipsen ou nous acceptons de siéger au conseil d'une autre société.



An Ipsen colleague
in a meeting
Boulogne, France

POUR EN SAVOIR PLUS.

Nous pouvons consulter la politique globale (GLB-POL-005) et la procédure globale Ipsen sur les conflits d'intérêts. En cas de conflit d'intérêts réel ou potentiel, nous en informons sans délai notre manager pour trouver une solution appropriée et enregistrons les informations détaillées dans la plateforme iDeclare. Si nous avons des questions, nous en parlons avec notre responsable ou avec l'équipe Business Ethics. Pour signaler toutes préoccupations, nous pouvons aussi utiliser la plateforme de signalement Whispli (<https://app.whispli.com/IpsenAlerts>) ou envoyer un courriel à Ipsen.Ethics.Hotline@ipsen.com.

QUESTION :

JE DOIS RETENIR UN FOURNISSEUR POUR UN PROJET DONNÉ. L'UN DES FOURNISSEURS ENVISAGÉS EST UNE SOCIÉTÉ DONT L'ÉPOUSE DE MON FRÈRE EST PROPRIÉTAIRE. DOIS-JE PRENDRE CERTAINES PRÉCAUTIONS ?

RÉPONSE D'IPSEN :

La présence de conflit d'intérêts étant possible, je dois informer mon manager, révéler ce conflit d'intérêts et me récuser de la décision concernant la sélection du fournisseur. Mon manager peut décider de façon plus objective si le choix du fournisseur représenté par ma belle-soeur est dans l'intérêt d'Ipsen.

SOUTENIR LA CONCURRENCE LOYALE ET SE CONFORMER AU DROIT DU COMMERCE

Ipsen soutient une concurrence ouverte et équitable et est convaincue que la tarification juste des médicaments est essentielle pour permettre l'accès aux soins. Pour favoriser une tarification juste et des conditions commerciales équitables partout dans le monde, le droit de la concurrence encourage la concurrence loyale et protège les clients contre les pratiques commerciales déloyales. La violation du droit relatif à la lutte contre les monopoles et du droit de la concurrence peut donner lieu à des sanctions lourdes, à la fois pour Ipsen et pour son personnel.

Ipsen se conforme en outre à toutes les lois, réglementations, sanctions et restrictions relatives à l'importation et à l'exportation de ses produits et services. Ipsen se conforme également aux lois anti-boycott qui s'appliquent aux pays dans lesquels Ipsen est présent.

Chez Ipsen, nous agissons avec les concurrents en nous fondant sur les mérites de nos produits, dans le respect du droit de la concurrence et du droit relatif à la lutte contre les monopoles applicable. Les arrangements, verbaux ou écrits, entre Ipsen et ses concurrents ou entre Ipsen et ses fournisseurs et clients peuvent donner naissance à des risques en matière de concurrence et de lutte contre les monopoles.

Nous ne concluons jamais d'arrangements ni n'échangeons jamais d'informations avec les concurrents concernant :

- **les prix et coûts ;**
- **les modalités ou conditions de vente ;**
- **les escomptes ;**
- **les stratégies de marketing ;**
- **l'attribution de parts de marché ;**
- **les listes de clients ;**
- **toute autre information sensible ou confidentielle.**

En tant que représentants et collaborateurs Ipsen, nous nous montrons particulièrement prudents lorsque nous participons aux réunions des associations professionnelles ou à toute autre interaction avec les concurrents. Si une forme ou une autre de discussion contraire au droit de la concurrence s'engage, nous refusons d'y prendre part, nous quittons la réunion immédiatement et nous demandons l'inscription de notre refus de prendre part à cette discussion dans le procès-verbal de la réunion. Nous en informons également notre manager et le département Juridique.

POUR EN SAVOIR PLUS

nous pouvons consulter le département Juridique. Si nous avons des questions ou si quelque chose nous préoccupe, nous en parlons avec notre responsable ou avec l'équipe Business Ethics. Pour signaler toute préoccupation, nous pouvons aussi utiliser la plateforme de signalement Whispli (<https://app.whispli.com/IpsenAlerts>) ou envoyer un courriel à Ipsen.Ethics.Hotline@ipson.com.

QUESTION :

LORS D'UNE RÉUNION D'UNE ASSOCIATION PROFESSIONNELLE, PENDANT LA PAUSE-CAFÉ, J'AI RENCONTRÉ LE REPRÉSENTANT D'UN CONCURRENT CHARGÉ DE L'ACCÈS AU MARCHÉ. CE REPRÉSENTANT M'A DEMANDÉ DE PARLER EN PRIVÉ DES DÉTAILS DES RÉCENTES NÉGOCIATIONS À PROPOS DU PRIX ET DU REMBOURSEMENT DE NOTRE NOUVEAU PRODUIT. QUE DOIS-JE FAIRE ?

RÉPONSE D'IPSEN :

Je refuse poliment d'accéder à sa demande et je réponds qu'il est interdit de discuter des questions relatives à la fixation des prix entre concurrents. J'informe au plus vite mon manager et le département Juridique après avoir reçu la demande.

LUTTER CONTRE LA CORRUPTION

Ipsen refuse catégoriquement toutes les formes de corruption, qui faussent les pratiques commerciales loyales, entravent le développement économique et font peser des charges multiples sur la société dans son ensemble.

Ipsen interdit à ses collaborateurs et aux entrepreneurs qui travaillent pour son compte d'accepter, offrir ou donner, directement ou par tiers interposé, quoi que ce soit de valeur à toute personne ou organisation, qu'il s'agisse d'un agent public ou non, en vue d'obtenir ou de conserver tout avantage illégitime.

Ipsen se conforme à l'ensemble des lois, réglementations et codes nationaux et internationaux applicables qui interdisent toute forme de corruption. Le nonrespect du droit relatif à la lutte contre la corruption applicable peut exposer Ipsen et les collaborateurs concernés à de graves conséquences.

Ipsen évite de faire affaire avec des entités et/ou des individus qui font l'objet de sanctions commerciales et économiques officielles.

- **Nous interagissons** avec toutes nos parties prenantes en faisant preuve de la plus grande intégrité et en nous fondant sur les mérites de nos actifs et sur les éléments scientifiques sur lesquels ils s'appuient.
- **Nous nous abstenons** d'offrir à toute partie prenante quoi que ce soit de valeur en vue d'obtenir ou de conserver un quelconque avantage illégitime.
- **Nous nous abstenons** d'offrir aux professionnels de santé et/ou autres parties prenantes des cadeaux, parrainages aux congrès, subventions, donations, marques d'hospitalité ou quoi que ce soit de valeur en échange d'une hausse des prescriptions ou en vue d'obtenir tout autre avantage illégitime pour Ipsen.
- **Nous nous abstenons** d'engager les services des professionnels de santé et/ou autres parties prenantes, qu'il s'agisse de prestation d'orateurs, de participation à des boards d'experts, de participation à la recherche scientifique ou de tout autre service, en échange d'une hausse des prescriptions ou de tout autre traitement préférentiel vis-à-vis d'Ipsen ou de ses produits.
- **Nous tenons** des livres et registres précis pour rendre compte de toutes les transactions financières réalisées et reçues.

POUR EN SAVOIR PLUS

Nous consultons la politique Ipsen relative à la lutte contre la corruption (GLB-POL-004). Si nous avons des questions ou si quelque chose nous préoccupe, nous en parlons avec notre responsable ou avec l'équipe Business Ethics.

Pour signaler toute préoccupation, nous pouvons aussi utiliser la plateforme de signalement Whispli (<https://app.whispli.com/IpsenAlerts>) ou envoyer un courriel à Ipsen.Ethics.Hotline@ipсен.com.

QUESTION :

UN PROFESSIONNEL DE SANTÉ, PRESCRIVANT DE MANIÈRE IMPORTANTE NOS PRODUITS SUR MON TERRITOIRE, M'A DEMANDÉ, EN TANT QUE DÉLÉGUÉ DES FORCES DE VENTE IPSEN, DE L'INVITER LUI ET TOUTE SON ÉQUIPE À UN CONGRÈS INTERNATIONAL À MILAN. IL A AJOUTÉ QUE CETTE INVITATION EST ESSENTIELLE AU MAINTIEN DE NOS PRODUITS SUR LA LISTE DES PRODUITS RÉFÉRENCÉS PAR L'HÔPITAL L'ANNÉE PROCHAINE. QUE DOIS-JE FAIRE ?

RÉPONSE D'IPSEN :

Je refuse la proposition et j'en informe immédiatement les départements Business Ethics et Juridique. Ipsen ne doit fournir quoi que ce soit de valeur, comme des prises en charge pour participer aux congrès, en vue de conserver un avantage commercial. Ces prises en charge ne sont fournies qu'à des fins éducatives.



Janaine
Marketing, Specialty Care
São Paulo, Brésil

SÉLECTIONNER LES PARTENAIRES AVEC SOIN

Ipsen est résolu à sélectionner les partenaires commerciaux les plus appropriés et à entretenir des relations équitables avec eux. Ipsen informe tous ses partenaires commerciaux de ses principes et attentes en matière d'éthique et attend d'eux qu'ils se conforment aux principes énoncés dans le Code de Conduite des partenaires d'Ipsen.

Ipsen peut être tenu responsable des agissements des tiers avec qui elle interagit. Il est très important de n'interagir qu'avec des partenaires commerciaux fiables et de bonne réputation, qui ont été validés selon notre processus de vérification préalable (« due diligence ») des tiers.

- **Nous sélectionnons** nos partenaires sur la base de critères objectifs, dont la viabilité, indépendamment de tout intérêt personnel.
- **Nous n'entamons** aucune relation commerciale ou contractuelle avec des partenaires commerciaux qui sont soumis à des sanctions commerciales et/ou économiques.
- **Nous soumettons** nos partenaires commerciaux potentiels à une vérification préalable pour nous assurer qu'ils possèdent la capacité et la crédibilité voulues pour nouer une relation commerciale avec Ipsen et pour rendre les services qui leur seraient confiés.
- **Nous sommes** particulièrement prudents avec les paiements qui proviennent, sont à destination, ou impliquent des sources douteuses.
- **Nous sommes** attentifs à tout comportement inhabituel ou à tout signal concernant l'un de nos partenaires commerciaux susceptible d'indiquer des agissements inappropriés.

POUR EN SAVOIR PLUS

Nous consultons la politique Ipsen relative à la lutte contre la corruption (GLB-POL-004), la procédure mondiale Ipsen relative à la gestion des tiers en matière de Business Ethics (GBL-SOP-003) ou la politique Achats d'Ipsen. Si nous avons des questions ou si quelque chose nous préoccupe, nous en parlons avec notre responsable ou avec l'équipe Business Ethics.

Pour signaler toute préoccupation, nous pouvons aussi utiliser la plateforme de signalement Whispli (<https://app.whispli.com/IpsenAlerts>) ou envoyer un courriel à Ipsen.Ethics.Hotline@ipsen.com.

QUESTION :

L'UN DE NOS PRINCIPAUX DISTRIBUTEURS STRATÉGIQUES A RÉCEMMENT FAIT L'OBJET D'ARTICLES DANS LA PRESSE LOCALE POUR UN SCANDALE LIÉ À L'OCTROI D'HOSPITALITÉ EXCESSIVE AUX INFIRMIERS(ÈRES). JE NE PEUX PAS ME PERMETTRE DE PERDRE CE DISTRIBUTEUR. QUE DOIS-JE FAIRE ?

RÉPONSE D'IPSEN :

J'informe immédiatement l'équipe Business Ethics pour évaluer la situation et faire le nécessaire. Ipsen peut être tenu responsable des agissements des tiers avec qui elle interagit. Il est par conséquent très important que nous n'interagissions qu'avec des partenaires fiables et de bonne réputation.



Pharmaceutical R&D Ipsen
Milton Park, United Kingdom

RESPECTER LA VIE PRIVÉE ET PROTÉGER LES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Ipsen soutient pleinement la protection des données et protège le droit des personnes au respect de leur vie privée, conformément à l'ensemble des lois, réglementations et codes applicables.

Tous les collaborateurs et toutes les parties prenantes avec lesquelles nous interagissons (par ex. : patients, professionnels de santé, représentants de la communauté scientifique, fournisseurs, etc.) ont droit au respect de leur vie privée. C'est pourquoi nous nous engageons à respecter et à protéger la vie privée et les données à caractère personnel en appliquant les principes suivants :

- **Nous utilisons les données personnelles de manière responsable** – Nous collectons, stockons et utilisons les données personnelles de manière responsable, en respectant la loi et dans le cadre d'une utilisation spécifique, claire et légitime.
- **Nous minimisons les données que nous utilisons** – Nous ne collectons que les données nécessaires et ne les conservons que pendant la durée nécessaire.
- **Nous sommes transparents** – Nous informons chacun de qui nous sommes et de la façon dont nous utilisons leurs données personnelles, des tiers à qui nous les communiquons et de la destination vers laquelle nous pourrions les transférer.
- **Nous conservons les données en toute sécurité** – Nous protégeons les informations personnelles contre l'usage frauduleux, la divulgation fortuite, la détérioration, la perte et le vol.
- **Nous respectons les droits individuels** – Nous nous assurons que les individus peuvent exercer leurs droits vis-à-vis de leurs données personnelles (accès, correction, suppression, etc.).
- **Nous respectons la loi** – Nous nous conformons à l'ensemble des lois, réglementations et codes applicables en matière de protection des données.

POUR EN SAVOIR PLUS

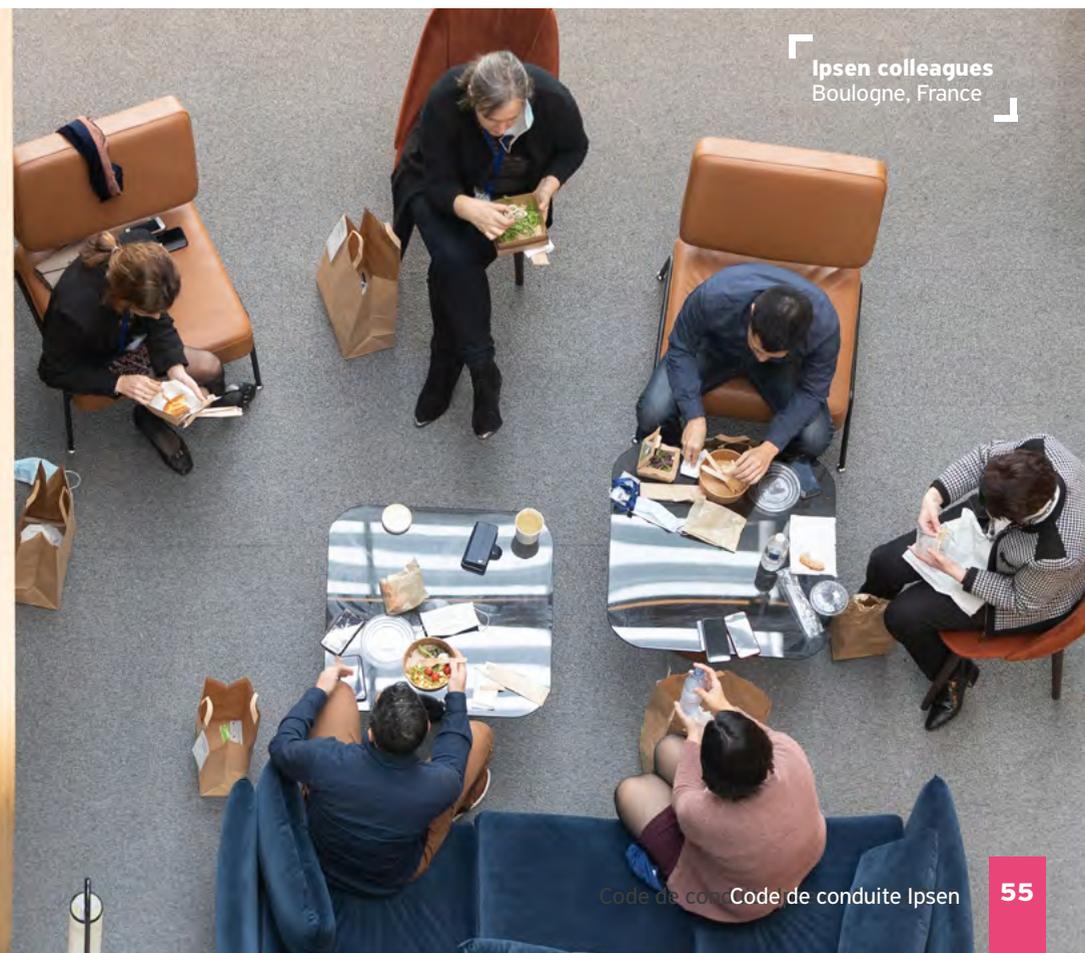
Vous pouvez consulter le document Ipsen « Global Data Privacy Policy (361890-PLY) ». Si vous avez des questions des questions, nous pouvons contacter le Data Privacy Officer d'Ipsen à dataprivacy@ipsen.com

QUESTION :

LA REPRÉSENTANTE D'UN FOURNISSEUR M'A DEMANDÉ LE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE PERSONNEL D'UN AUTRE COLLABORATEUR IPSEN. LA REPRÉSENTANTE ME DIT QU'ILS SONT DÉJÀ ENTRÉS EN CONTACT. PUIS-JE LUI COMMUNIQUER CETTE INFORMATION ?

RÉPONSE D'IPSEN :

Non. Toutes les données à caractère personnel des collaborateurs doivent rester strictement confidentielles. Je peux cependant contacter ce collaborateur, lui parler de la demande du fournisseur et le laisser décider librement de communiquer ou non le numéro de téléphone demandé.



4

CODE

DE CONDUITE :

VOTRE

ENGAGEMENT

SIGNALEMENT

QUI CONTACTER

ET COMMENT EXPRIMER

SES PRÉOCCUPATIONS

Vous êtes encouragé(e) à parler ouvertement et à poser toute question à votre manager. Si la question concerne votre supérieur hiérarchique, vous devez en faire part directement à l'équipe Business Ethics ou aux Ressources Humaines de votre pays, fonction ou site.

Si vous ne souhaitez pas signaler la question à votre manager, à l'équipe Business Ethics ou aux Ressources Humaines, vous pouvez utiliser la plateforme de signalement Whispli (<https://app.whispli.com/IpsenAlerts>) ou envoyer un courriel à Ipsen.Ethics.Hotline@ipsen.com.

ENGAGEMENT VIS-À-VIS DU CODE DE CONDUITE

J'atteste avoir reçu, lu, compris et accepté le Code de conduite d'Ipsen, y compris les politiques et procédures auxquelles il renvoie.

Je m'engage à m'en servir de guide référençant les comportements acceptables, et je reconnais entièrement que faire les bons choix contribue à l'éthique et compliance, à la durabilité et à la culture d'Ipsen et renforce sa réputation.

Je reconnais que j'ai la responsabilité de signaler toute violation connue ou potentielle du Code, des politiques ou procédures d'Ipsen ou de la loi, par les canaux disponibles, sauf lorsque le droit le prévoit autrement.

Je comprends que pour toute préoccupation que je soulève de bonne foi - ou sur la base d'une croyance raisonnable, de tentative, de corruption réelle ou présumée ou de violation de la politique anti-corruption, je ne subirai pas de représailles, de discrimination ou de mesures disciplinaires.

Je comprends que j'ai le droit de refuser de participer à toute activité pouvant être raisonnablement jugée comme présentant un risque significatif de corruption et non contrôlé par Ipsen.

Je comprends que le non-respect du présent Code, des politiques et procédures d'Ipsen ou du droit applicable peut m'exposer à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement, conformément aux lois du travail locales.

NOM:

SIGNATURE:

Produit par Ipsen, Département Global Legal & Business Ethics.

Photo credits: Ipsen, Adam Wiseman, Pierre-Olivier/CAPA Pictures, Liz Linder, Patrick Wack, Gabo Morales/CAPA Pictures, Matthew Bender/CAPA Pictures, Mathias Guillin/CAPA Pictures, Hamid FADAVI/Option K, Adam Lubroth / CAPA Pictures — 2018. Designed by lundi-matin.com - update: April 2023.



65 quai Georges Gorse
92100 Boulogne-Billancourt
France
www.ipsen.com